

M.MME

Les informations ci-dessous vous sont délivrées par votre Conseil, **ATHENEE PATRIMOINE**, conformément aux dispositions des articles L. 520-1 du Code des assurances, L. 519-4-2 du code monétaire et financier et 325-5 du Règlement général de l'AMF.

Le Cabinet **ATHENEE PATRIMOINE**, au capital de 5.000 Euros dont le siège social est situé au 155, rue Montmartre, 75002 Paris, est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 848 781 936 00010 ainsi qu'à l'ORIAS en qualité de courtier en assurance (IAS), intermédiaire en opération de banque (IOBSP) et conseil en investissements financiers (CIF) sous le numéro 19002411, Registre Unique des Intermédiaire de la Banque, la Finance et l'Assurance que vous pouvez consulter sur internet (www.orias.fr).

Dans le cadre de son activité, **ATHENEE PATRIMOINE** a souscrit une assurance de responsabilité civile auprès de la compagnie Allianz.

Il est précisé dans ce document que la société **ATHENEE PATRIMOINE** ne détient aucune participation – directe ou indirecte – supérieure à 10% des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, une société de financement, un établissement de paiement, un établissement de monnaie électronique qui fournit des services de paiement, un intermédiaire en financement participatif, une entreprise d'assurance.

INTERMÉDIATION D'ASSURANCE

ATHENEE PATRIMOINE est un cabinet de courtage dédié à la distribution de contrats :

- d'Assurance vie ;
- d'Assurance d'Epargne Retraite Individuelle ou Collective ;
- d'Assurances liées à votre protection sociale : prévoyance, complémentaire santé ;
- d'Assurances Incendie- Accident – Risques Divers (I.A.R.D.).

ATHENEE PATRIMOINE est un courtier de catégorie b non soumis à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs compagnies d'assurance mais son analyse se fonde sur un nombre restreint de contrats d'assurance sur le marché. Nous pouvons vous transmettre sur simple demande la liste de nos partenaires pour lesquels nous percevons au titre de notre activité de courtage – intermédiaire en assurance des commissions. Sans que cette liste soit exhaustive, nous travaillons avec les compagnies suivantes :

- | | | | |
|---------|-------------|-------------|-----------|
| • AVIVA | • SWISSLIFE | • GENERALI | • ALLIANZ |
| • AFER | • AXA | • VITISLIFE | • APRIL |

En sus de notre obligation générale de conseil, nous sommes en mesure de vous proposer un service de recommandation personnalisée.

INTERMÉDIATION D'OPERATIONS DE BANQUE ET DE SERVICES DE PAIEMENT

ATHENEE PATRIMOINE est un intermédiaire d'opérations de banque et de services de paiement indépendant et ses recommandations portent sur une large gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché.

Les activités IAS et IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 61 rue Taitbout – 75436 Paris Cedex 09 (<http://acpr.banque-France.fr/accueil.html>).



CONSEIL EN INVESTISSEMENT FINANCIER

ATHENEE PATRIMOINE est enregistré sous le numéro E009356 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

ATHENEE PATRIMOINE peut vous fournir des conseils en investissements financiers de manière indépendante ou non, dans la mesure où il est susceptible d'être rémunéré soit par honoraires, soit sous forme de rétrocessions de la part de ses fournisseurs.

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

S'il le souhaite, le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse de notre Cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera d'un délai de 10 jours pour en accuser réception, sauf réponse apportée dans ce délai, puis d'un délai de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- **en cas de litige avec une entreprise le médiateur de l'ANACOFI** : par mail : mediation@anacofi.asso.fr ou par courrier : Médiateur de l'Anacofi – 92, rue d'Amsterdam – 75009 PARIS
- **pour l'activité IOBSP la médiation de la consommation** : en ligne : www.anm-conso.com ou par courrier : ANM Conso – 62, rue Tiquetonne – 75002 PARIS
- **pour l'activité CIF le médiateur de l'AMF** : en ligne : www.amf-france.org ou par courrier : Autorité des marchés financier – Le médiateur – 17, place de la Bourse – 75082 PARIS Cedex 02
- **pour l'activité assurance la médiation de l'assurance** : en ligne : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+médiateur/> ou par courrier : La Médiation de l'Assurance – TSA 50110 – 75441 PARIS Cedex 09

POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

En application de la directive européenne « MIF » (Marché d'Instrument Financiers), entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2007, **ATHENEE PATRIMOINE** a formalisé une politique de gestion des conflits d'intérêts et mis en place des dispositions spécifiques en termes d'organisation (moyens et procédures) et de contrôle afin de prévenir, identifier et gérer les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte à vos intérêts.

A cet effet, et conformément à notre activité, la société **ATHENEE PATRIMOINE** fonde ses préconisations d'investissements sur le Devoir de Conseil et donc aux intérêts de ses clients.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET FINANCEMENT DU TERRORISME

Conformément aux dispositions réglementaires, et dans le cadre de la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT), il pourra vous être demandé à travers nos relations de fournir des éléments complémentaires aux opérations qui seront effectuées. En cas de non-exécution de ces exigences, la société **ATHENEE PATRIMOINE** se réserve le droit d'en informer toute autorité compétente.

Le à

Signature du client
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature et Cachet du Conseil